

mes aperçus que tardivement, mais que nous tenons néanmoins à rectifier.

On lit, page 449 de l'édition française et page 310 de l'édition allemande, que les dons versés dans la caisse de l'Agence se sont élevés :

Pour la Suède	à	Fr. 153,152 —
Pour la Norvège	à	• 37,737 39

Soit ensemble, pour les deux pays à fr. 190,889 39

Or, si l'on additionne les dons partiels mentionnés dans les rapports successifs de l'Agence, on voit la même somme totale se partager différemment, et le compte doit être rétabli comme suit :

La Suède	Fr. 171,812 —
La Norvège	» 19,077 39
Ensemble	Fr. 190,889 39

SUISSE

INSTITUT INTERNATIONAL DE BALE POUR LA CONFECTION DE MEMBRES ARTIFICIELS

Cet utile établissement, rejeton de notre Agence de Bâle et héritier de ses traditions, a lancé, au mois de novembre dernier, la circulaire suivante :

« Le Comité international de Bâle pour la confection de membres artificiels, se voit dans l'obligation de cesser ses fonctions à la fin de ce mois, et ne pourvoira, jusqu'à ce terme, que les invalides qui se trouvent déjà dans le local assigné aux patients. Il n'y aura donc plus de nouvelle admission.

« Comme il reste cependant encore un grand nombre d'invalides

inscrits qui désirent avoir des membres artificiels, nous pouvons vous informer que M. WEBER-MOOS qui a fourni jusqu'ici tous ces membres, conserve, à côté de sa maison de Zurich, la succursale qu'il a établie à Bâle, *Kohlenberggasse, n° 24*. C'est à lui qu'on devra adresser les nouvelles demandes. Un séjour de trois à quatre semaines à l'endroit où se trouve le fabricant, est nécessaire pour prendre la mesure et adapter le membre.

« Nous pensons que les divers comités étrangers de secours se chargeront de payer les membres et les frais de pension des invalides, lorsque ceux-ci n'auront pas de ressources.

« Notre caisse ayant encore un solde, nous sommes prêts à supporter, en tout ou en partie, ces dépenses pour les invalides nécessiteux qui seront encore spécialement recommandés par les comités de secours. L'annonce doit être faite *à l'avance*, et il faudra attendre une réponse avant d'envoyer un estropié.

« Notre adresse est :

» Monsieur le D^r Théodore KÜNDIG-VON SPEYR, à Bâle.

« Le Comité. »

Peu après l'envoi de cet avis, les journaux reproduisaient la lettre ci-après, qui en forme le précieux complément :

Bâle, décembre 1871.

• *A Messieurs les membres des comités de secours aux armées de terre et de mer de la République française.*

« Messieurs,

« Par sa circulaire de fin novembre dernier, le comité de l'Institut international pour la confection de membres artificiels, vous annonce qu'il vient de cesser son œuvre humanitaire après épuisement de son capital.

« M. Weber-Moos, l'entrepreneur et fournisseur de ces membres, se met à la disposition des comités de secours qui voudraient envoyer des invalides à Bâle à leurs frais.

« Le soussigné, président de la Société française de bienfaisance

à Bâle, auquel vous pourrez vous adresser pour tous les renseignements et envois d'argent, se charge de procurer des logements et une pension convenable à tous les invalides. Toutes les demandes qu'on lui adressera seront inscrites par numéro d'ordre, et avis sera donné par lettre ou par dépêche, pour fixer le jour où l'invalides pourra être admis.

« Courage donc, mes chers compatriotes, encore un effort, et vous serez heureux d'avoir pu procurer des membres artificiels à nos malheureux soldats amputés.

« Des dons pour cette œuvre seront reçus avec reconnaissance.

« Recevez, etc.

« PETIT-BERTELÉ. »

En attendant le prochain rapport détaillé de l'Institut pour la confection des membres artificiels, nous ajouterons, à ce qui précède, les extraits suivants d'une communication relative à son activité depuis le 1^{er} avril, date de sa fondation, jusqu'à la fin de décembre. Ces renseignements, quoiqu'ils n'aient pas un caractère officiel, sont, par le fait même de leur origine, aussi exacts et aussi authentiques qu'on peut le désirer, car nous les devons à l'obligeance de l'un des membres du Comité.

« Nous avons commencé l'établissement le 1^{er} avril, nous écrit-il, et l'avons clos entièrement avec la fin de l'année, pour différentes causes dont la principale est que les bâtiments dans lesquels nous étions installés sont vendus. Il nous reste un solde avec lequel nous subventionnons des invalides tout spécialement recommandés, qui se font construire des membres chez M. Weber-Moos, dont les ateliers continuent d'être ouverts. Pendant la durée de notre institution, nous y avons reçu 100 invalides. D'après leur origine, ils se partagent en 3 catégories, soit :

45 Allemands.

37 Français.

18 Alsaciens et Lorrains qui, à l'exception de deux personnes civiles de Strasbourg, avaient tous fait partie de l'armée française.

Parmi ces cent personnes il y avait :

39	amputés de la cuisse.
36	» de la jambe.
4	» des deux jambes.
11	» du bras.
6	» de l'avant-bras.
1	» de l'avant-bras gauche et du bras droit.
1	» du bras droit et de la cuisse droite.
2	» invalides avec des résections, l'une du bras et l'autre de la cuisse.

100

Nous leur avons délivré :

39	jambes artificielles pour amputés de la cuisse
36	pilons » » »
2	pilons mobiles au genou » »
39	jambes artificielles pour amputés de la jambe.
6	» » avec ankylose du genou.
12	pilons ordinaires pour amputés de la jambe.
29	» à genou mobile pour amputés de la jambe.
13	bras artificiels.
7	avant-bras artificiels.
2	appareils de soutien.

Soit 185 appareils en tout.

« Comme résultat final, nous pouvons dire que nous sommes très-contentés du succès que nous avons eu, et nous nous félicitons du choix que nous avons fait en engageant M. Weber comme constructeur; nous ne croyons pas que nous aurions pu mieux trouver. »
